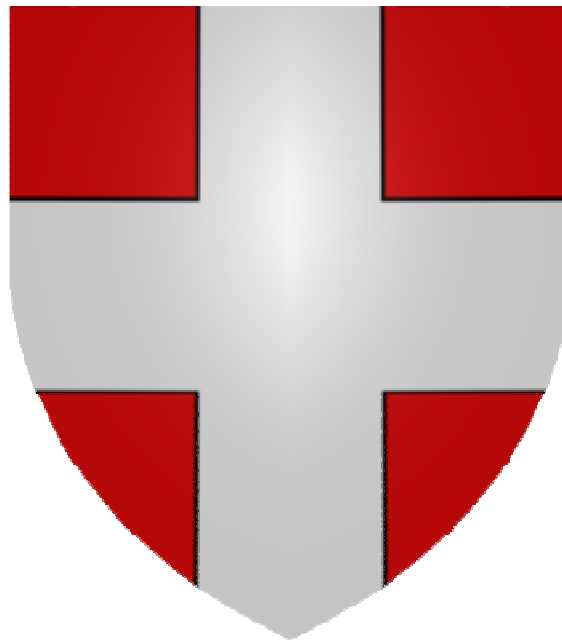




Pascal DURANDARD

Généalogies savoyardes

Famille de Cluses, d'Ugine



Novembre 2020



CLUSES

Armes inconnues

Cette famille noble apparaît à Ugine en 1561. Demeurant au village d'Uginette, elle entre en 1624 en possession de la seigneurie de Pontverre, et s'éteint peu après dans les mâles.

Sources

Archives départementales de la Savoie (mises en ligne sur Internet) :

- ✓ Recensements d'Aigueblanche et d'Ugine en 1561
- ✓ Registres paroissiaux d'Ugine
- ✓ Tabellion de Conflans

Sources bibliographiques :

- ✓ *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, comtes de Foras et de Mareschal, avec la collaboration du comte de Viry, 1910
- ✓ *Histoire d'Ugine*, Pierre Broise, Bernard Demotz, Roger Devos, René Bon, Simone Mollier-Carroz, René Prévost, mémoires et documents publiés par l'académie salésienne, Annecy, 1975 (référence en note)

Sources documentaires en ligne sur Internet sur le site « Gallica » :

- ✓ Mémoires et documents de l'académie salésienne : tome 48, « Ugine, notes d'histoire » (1930)

Source documentaire en ligne sur Internet sur GENEANET :

- ✓ Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Haute-Savoie ; archives civiles, série E (références en notes)

Autre source en ligne sur Internet :

- ✓ Base de données du Centre Généalogique de Savoie





Personnage isolé

Mye de CLUSES. Elle a épousé Étienne DELACHENAL, avec lequel elle demeure à Aigueblanche en 1561.

Rameau isolé

1^{er} degré

Messire Pierre de CLUSES, mort avant 1561.

Il a eu un fils naturel :

2-1) Claude de CLUSES, demeurant à Uginette avec Jacques de Cluses en 1561.



Filiation suivie

1^{er} degré

Noble Jacques de CLUSES l'aîné, demeurant à Uginette en 1561. Il est sans doute né vers 1510.

Il a épousé **Demoiselle Françoise**.

D'où :

2-1) *Noble Jacques de CLUSES le jeune, qui suit.*

2^{ème} degré

Noble Jacques de CLUSES le jeune, demeurant à Uginette avec ses parents en 1561. Sans doute né vers 1535, il est mort après 1574.

Vers 1552, il figure parmi les principaux clients du sieur Ducrest, marchand drapier à Annecy ¹.

Il a épousé **Demoiselle Marguerite de CRESCHEREL**, fille de Thomas, seigneur de la maison forte de Crescherel, coseigneur de Cevins et de la Côte-Saint-Laurent, et de Françoise de MARESTE. En 1574, elle est la marraine de Claudine Ducrest, fille d'Urbain et de Noble Pernette Buttet, baptisée à Uginette le 10 mai.

¹ Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Haute-Savoie ; archives civiles, série E, E 442, minutier du notaire Deserveta d'Annecy



Enfants :

- 3-1) Antoine de CLUSES, né avant 1561.
- 3-2) Noble Jean de CLUSES, né avant 1561. Devant habiter Annecy, probablement pour ses études, il s'accorde le 9 janvier 1568 avec Jacquemine Chivallier, qui accepte de le prendre « en commensalité », s'engageant « à lui fournir pendant un an un lit et la nourriture pour la somme de 65 florins plus 5 florins d'épingles »².
- 3-3) **Noble Jacques de CLUSES, qui suit.**
- 3-4) Demoiselle Françoise de CLUSES, née après 1561. Elle est la marraine de Françoise Combet, baptisée à Ugine le 28 mars 1599, et d'Urbain de Cluses, baptisé en 1600. Elle a épousé Henri BURNET.

3^{ème} degré

Noble Jacques de CLUSES, né vers 1567. Demeurant à Ugine, il est mort après 1623.

Le 17 janvier 1623, il acquiert des Demoiselles Aimée Philiberte et Françoise de Cerisier, fille et héritières de feu Noble Nicolas de Cerisier, demeurant à Ugine, un grand pré à Uginette, pour le prix de 600 florins³.

Il a épousé (vers 1597) **Dame Pernette DUCREST**, baptisée à Ugine le 15 mars 1577, fille d'Égrège Urbain Ducrest, bourgeois d'Ugine, et de Dame Pernette BUTTET.

Enfants :

- 4-1) **Noble Claude de CLUSES, seigneur de Pontverre (en Ugine), qui suit.**
- 4-2) Noble François Urbain de CLUSES, baptisé à Ugine le 27 novembre 1600 (parrain : Honorable Urbain Ducrest ; marraine : Noble Françoise de Cluses, femme d'Henri Burnet) ; inhumé à Ugine le 4 mars 1618.
- 4-3) Noble Jean-Baptiste de CLUSES. Le 11 mars 1629, il est le parrain de Jean-Baptiste de Crescherel, fils de Sébastien, baptisé à Ugine.

4^{ème} degré

Noble Claude de CLUSES, seigneur de Pontverre, *alias* Pontvoire (en Ugine), né vers 1595 et mort après 1653.

Le 9 septembre 1624, il acquiert la seigneurie de Pontverre à Ugine de Gaspard de Chevron-Villette, 2^{ème} baron de Villette, conseiller & chambellan du duc de Savoie. Le 1^{er} décembre 1633, il est parrain à Ugine de Claude de l'Hospital.

Il a épousé vers 1620 **Claudine de CRESCHEREL**, sa cousine, fille de Jean Urbain de Crescherel, seigneur de la maison forte de Crescherel et de la Côte-Saint-Laurent, et de Laurence FALCY. Elle est inhumée à Ugine le 21 avril 1653.

Enfants :

- 5-1) **Noble Thomas de CLUSES, seigneur de Pontverre (en Ugine), qui suit.**
- 5-2) Demoiselle Etiennette de CLUSES, née vers 1622 et morte à Conflans le 22 novembre 1682. Elle a épousé vers 1655 Noble Antoine de VALLIER, citoyen de Conflans, fils de Noble Bertrand de Vallier, aussi bourgeois de Conflans. Né vers 1622, il est mort à Conflans le 4

² Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Haute-Savoie ; archives civiles, série E, E 477, minutier du notaire Deserveta d'Annecy.

³ *Histoire d'Ugine*, pages 149 et 150.



décembre 1692. Noble Louise de Vallier, leur fille aînée, épouse avant 1695 Égrège André VIGUET le jeune, bourgeois de Moûtiers.

- 5-3) Dame Melchiotte de CLUSES, morte après 1681. Le 24 août 1635, elle tient sur les fons baptismaux d'Ugine Bernardin Ducrest, fils de Discret Antoine et de Jeanne Françoise Cléry. Elle a épousé avant 1644 Noble Georges de BAVOZ, seigneur des Terreaux, veuf de Demoiselle Jeanne DESUYSE, et fils de Noble Claude de BavoZ⁴ et de Demoiselle Louise DURAND. Demeurant à Faverges, il teste le 23 janvier 1660. Le couple a eu trois filles : Jeanne Marie, épouse de Noble Antoine de Beaufort ; Étienne, femme de Noble Hélié de Champrond ; et Jeanne Antoinette, femme de Noble Pierre Dumonal.
- 5-4) Demoiselle Jeanne Antoinette de CLUSES. Par son testament (fait avant le 23 novembre 1664), elle fait son héritière Jeanne de Beaufort, veuve de Noble Julien de Bordeau, seigneur de Saint-Martin, et fille d'Antoine de Beaufort, baron de Montaille, et de Françoise de Gilly⁵.
- 5-5) Claudine Antoinette de CLUSES, baptisée à Ugine le 22 octobre 1629 (parrain : Honnête An... Marin, de la Clusaz ; marraine : Antoinette Perral, femme de Thomas Farcy). Le 3 novembre 1648, elle est la marraine de Claudine Antoinette Génix, baptisée à Ugine.
- 5-6) Demoiselle Jeanne Françoise de CLUSES, baptisée à Ugine le 21 août 1632 (parrain : Égrège Jean de l'Hospital ; marraine : Jeanne Françoise de Gilly, femme de Jean Louis Ruffier). Elle est la marraine de Benoît de Vallier, baptisé à Conflans le 5 juin 1660. Sans doute est-ce elle qui, morte à Thônes le 29 décembre 1667 a épousé avant 1665 Noble Jacques de FOURNIER, fils de Noble Philippe Fournier, de Thônes.
- 5-7) Urbain de CLUSES, baptisé à Ugine le 6 mars 1636 (parrain : Urbain Ducrest, curé de la paroisse ; marraine : Honorable Jeanne de l'Hospital, femme d'Égrège François Degenève).
- 5-8) Raymondine de CLUSES, jumelle du précédent et baptisée avec lui (parrain : Révérend Messire Gaspard Collomb, prêtre ; marraine : Noble Raymondine Magdelain, femme de Noble Benoît Hoste de la Forest, de Saint-Gervais).

5^{ème} degré

Noble Thomas de CLUSES, seigneur de Pontvoire (en Ugine), né vers 1620. Demeurant à Uginette, il est inhumé à Ugine le 27 mai 1656.

En 1648, au nom de sa mère et de Noble Sébastien de Crescherel, il nomme un recteur pour l'hôpital d'Ugine, avec l'approbation du vicaire général du diocèse de Genève-Annecy en date du 8 juillet. En 1650, au nom de Noble Georges de Banod, il est parrain de Claude Glairon-Mondet, baptisé à Ugine le 29 juin 1650.

Il a épousé **Dame Jacqueline CRISTAN de MONTREGARD**, sans doute fille de Noble François Cristan, seigneur de Montregard et coseigneur de la Val des Clefs, demeurant à Ugine, et de Dame Charlotte de MICHAILLE, sa première épouse. Elle est morte à Ugine le 27 octobre 1680, et elle est inhumée le surlendemain dans l'église paroissiale, âgée d'environ cinquante ans.

D'où :

- 6-1) *Dame Antoinette de CLUSES, dame de Pontvoire, qui suit.*

⁴ Claude de BavoZ est un des fils de Noble Joffrey de BavoZ, seigneur des Terreaux, d'Oncieu et de Billième, président du Sénat de Savoie. Les BavoZ sont originaires de Billième.

⁵ Voir la généalogie de Riddes dans *L'Armorial de Savoie*, folio 178.



6^{ème} degré

Dame Antoinette de CLUSES, dame de Pontvoire, baptisée à Ugine le 25 août 1656 (parrain : Maître Antoine Ducrest ; marraine : Antoinette de Cluses). Elle est morte dans sa maison à Ugine le 9 décembre 1720, et elle est inhumée le surlendemain au tombeau de ses prédécesseurs.

Elle est la marraine d'Antoinette, dite Marguerite de Vallier, baptisée à Conflans le 27 mai 1659, fille de Noble Antoine de Vallier et de Dame Étienne de Cluses.

Le 10 avril 1714, elle acense à Honnête Claude à feu François Favre, d'Ugine, une pièce de terre d'une contenance d'un journal, sis au terroir de Nant-Trouble, pour une durée de six années. La cense pour l'année en cours est de six cartes de froment, six cartes de « fèves beau blé », 32 florins, une paire de poulets, et « une journée de sa personne et de son cheval pour vendanger ». Pour les années suivantes, la cense sera de treize cartes de froment, 32 florins, une paire de poulets, et « une journée de sa personne avec son cheval pour vendanger »⁶.

Le 22 mai 1714, elle acense pour quatre années à Révérend Philibert Piton, prêtre, et à Maître Georges Piton, son frère, la perception de la moitié des dîmes « des monts qu'ailleurs » lui appartenant. Moyennant cela, lesdits Piton lui devront chaque année la somme de 250 florins, outre un écu d'épingles⁷.

Le 2 juillet 1714, elle renouvelle pour six ans en faveur des Honnêtes Claude et Nicolas à feu Claude Losset, d'Outrechaie, l'acensement d'une pièce de « pré, bois et ruppes » sis aux côtes d'Outrechaie, lieu-dit « au Laret », sous la cense annuelle de 66 florins et un écu d'épingles⁸.

Le 11 septembre 1714, elle acense pour quatre années à Maître Marc-Antoine Pépin, de Marthod, « demeurant à présent aux Fontaines du Crescherel », une pièce de terre sise au-dessous du château du Crescherel, au lieu-dit « aux Sablons », sous la cense annuelle de 56 florins, une paire de poulets, outre 3 florins d'épingles⁹.

Le 15 avril 1715, elle acquiert d'Honnête Henri à feu Antoine Poëncin, de Pierre Martine (en Ugine), une pièce de « pré verger » située au terroir du Mont, lieu-dit « à la Grangetta », d'une contenance d'environ huit quarterons, pour le prix de 260 florins¹⁰.

Le 15 avril 1715, elle transige avec Honnête Michel à feu Jean-Baptiste Ducrest Ducloz, d'Ugine, à qui elle a vendu le 21 janvier précédent une montagne située « aux montagnes d'Ugine », lieu-dit « en Retournet », par contrat passé verbalement. L'acquéreur s'engage à prendre à sa charge le paiement de la somme de 15 sols due au titre de la taille sur cette montagne¹¹.

Le 10 novembre 1715, elle acquiert de Noble Louis François de Régis, seigneur de l'Épigny sous Montailleur, major dans le régiment national de Tarentaise, et de Noble François Magdelain de l'Étraz, d'Ugine, tous deux en qualité de cohéritiers universels de feu Noble Joseph Benoît Magdelain, seigneur de l'Épigny, une cense annuelle de 25 florins sous le capital de 500 florins. Cette cense est due par Honnête Guillaume à feu Jean Richard, maître tanneur à Ugine en vertu d'un acte de rente annuelle passée le 21 février 1709¹².

Le 16 juillet 1716, elle acense pour six années à Honnête François à feu Claude Rey, cordier à Ugine, quatre fossorées de vignes situées sur le territoire de cette paroisse, appelées « les vignes dernier les mûres », avec une pièce de « pré verger, avec les arbres dans y étant (*sic*) proche le

⁶ Notaire Chappuis. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1445, folio 244.

⁷ Notaire Chappuis. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1445, folio 308 (verso).

⁸ Notaire Chappuis. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1446, folio 387.

⁹ Notaire Chappuis. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1446, folios 584 (verso) et 585.

¹⁰ Notaire Chappuis. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1447, folio 233.

¹¹ Notaire Chappuis. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1447, folio 234.

¹² Notaire Chappuis. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1447, folio 484.



Crescherel ». La cense sera pour l'année en cours de 18 florins pour la vigne, et de 44 florins pour les autres années, outre une paire de poulets et 4 florins d'épingles¹³.

Le 29 septembre 1716, elle acense pour trois années à Honorable Jacqueline Dubettier-Plat, veuve de Jean Dubettier-Brévent, et à Laurent Dubettier-Brévent, son fils, divers biens : vignes, maison et grange etc., sis au terroir du Brévent, sous la cense annuelle de dix cartes de froment, 7 florins, et quatre quintaux de foin¹⁴. Elle passe encore plusieurs contrats jusqu'à son décès.

Étant atteinte d'hydropisie depuis quatre mois, elle teste dans la maison d'Uginette le 4 décembre 1720, cinq jours avant de rendre son âme à Dieu, la dernière de son nom. Elle « ordonne que son corps soit enseveli au tombeau de ses ancêtres, avec la pompe convenable à sa condition, et à la discrétion de ses héritiers ». Elle lègue 25 livres aux capucins de Conflans « pour célébrer le plus tôt qu'ils pourront cinquante-cinq messes pour le repos de son âme ». Elle charge en outre ses héritiers de faire dire d'autres messes après sa mort par les prêtres qu'ils choisiront. Elle laisse à titre de fondation un capital de 150 livres, « pour faire célébrer dans l'église d'Ugine de même à perpétuité, un chantal à diacre et sous-diacre, à tel jour qu'il arrivera son décès subrepticement (*sic*) ». Elle lègue à titre de fondation 50 écus « aux couronnes » aux « Révérendes dames religieuses de la Visitation de Ste-Marie du second monastère d'Annecy ». « Moyennant quoi, elles seront tenues et obligées à perpétuité de faire célébrer une messe basse et une communion générale de toute ladite communauté le jour de son décès, annuellement à perpétuité ». En outre, elles devront donner chaque années un écu « aux couronnes » à chacune de ses deux filles, religieuses en ce couvent. Elle lègue 40 livres « aux plus pauvres du voisinage », pour qu'ils prient Dieu pour le repos de son âme. Elle lègue la somme de 1.333 livres 6 sols 8 deniers à Anne Josèphe du Fresney, sa petite-fille (fille de Nicolarde du Tour). Elle veut que ses héritiers entretiennent et élèvent la jeune fille jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de quatorze ans. Ils la mettront ensuite « dans un couvent, auprès de ses tantes au second monastère de la Visitation d'Annecy, ou ailleurs, au choix de sa dite petite-fille », et ils paieront sa pension pour sa première année au couvent. Si elle ne veut pas devenir religieuse et si elle se marie, ses héritiers devront lui verser le legs qu'elle lui a fait. Elle lègue la somme de 2.334 livres à Jacqueline du Tour, sa fille. Et « pour marquer le bon souvenir qu'elle a des bons services qu'elle lui a rendus depuis longtemps », elle lui fait une pension annuelle de cinquante livres de beurre, cinquante livres de fromage, deux charges et demi de vin noir, quinze cartes de froment et six charrettes « de bois à brûler », « à condition pourtant qu'elle demeurera à son choix avec un de ses héritiers dans la maison d'Uginette appartenant à ladite dame testatrice, ou si [elle] aime mieux, à son particulier dans la chambre de ladite dame testatrice appelée 'le poëlle', dont elle lui laisse l'usage, aussi bien que du lit garni qui y est dans ladite chambre (*sic*), et des autres meubles nécessaires suivant le mémoire que ladite Dame fera pour son service pendant sa vie naturelle ». Elle lègue à Nicolarde et Claudine Françoise du Tour, ses autres filles, à chacune la somme de 120 écus « aux couronnes », ayant déjà reçu une dot de 2.334 livres à l'occasion de leur mariage. Elle lègue la somme de 2.000 livres à Alexis du Tour, son fils, « dès longtemps absent du pays ». Elle fait une pension annuelle de 20 livres à Révérend Père Dom Hyacinthe du Tour, son autre fils, religieux barnabite. Elle lègue 20 livres à Jeanne Louise Baudé-Bourgeois, sa servante. Enfin, elle fait ses héritiers universels César et Joseph du Tour, ses fils, tous deux officiers « dans les troupes de Sa Majesté ». Elle fait le partage des biens qui reviendra à chacun d'eux après sa mort, et elle prie Noble Jean Jacques de Champrond, « son cher parent, *auquel* elle a toutes sortes de confiances (*sic*), d'être le « gardiateur » de tous ses effets, pour leur « conservation » en cas d'absence de ses héritiers¹⁵.

¹³ Notaire Tiaffey. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1449, folio 329.

¹⁴ Notaire Chappuis. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1449, folio 357.

¹⁵ Notaire Chappuis. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1454, folios 424 à 427.



Elle épouse en cette paroisse le 14 mars 1671 **Noble Louis du TOUR**, seigneur de Pontverre (en Ugine) *jure uxoris*, capitaine de cavalerie. Né vers 1643, il est fils de Noble Antoine Gaspard du Tour, seigneur de Saint-Eusèbe-de-Cœur et de Villeneuve, coseigneur de Bozel, et de Gabrielle de VIRY. Il est décédé dans sa maison à Uginette le 23 août 1713, et il est inhumé dans l'église d'Ugine.

Il teste le jour même de sa mort en faveur de ses fils César et Joseph. Il veut être inhumé dans l'église d'Ugine, et ordonne que l'on célèbre après sa mort deux cents messes basses pour le repos de son âme. Il veut aussi que l'on distribue 30 florins aux pauvres après sa mort. Il laisse l'usufruit de ses biens à sa femme, et lègue 30 florins à François Servat, son serviteur. Il lègue à ses filles Jacqueline, Marguerite et Claudine Françoise, à chacune 500 ducats. Il lègue 50 ducats à sa fille Nicolarde, déjà dotée à l'occasion de son mariage avec Prosper Gabriel du Chastellet. Il exclut de son hoirie son fils Alexis, à qui il lègue 500 ducats. Enfin, il fait une pension de 40 florins à son fils Hyacinthe, barnabite au couvent d'Annecy ¹⁶.

Dont postérité.



¹⁶ Notaire Chappuis. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1444, *folios* 454 et 455.